

—

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2012

CP 12/06-28

L'an deux mil douze, le 25 juin à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, représentant M. le Président. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Excusé : M. Moignard.

**ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE
PRIX DIVERS**

—

I - ACTION CULTURELLE EN MILIEU SCOLAIRE

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget 2012, a souhaité réaffirmer sa volonté de promouvoir l'action culturelle en milieu scolaire et a approuvé l'inscription d'un crédit d'un montant de **10 000 €**

Après avis de la Commission Education, Sport et Culture, réunie le 17 avril 2012, je vous propose d'examiner les projets tels que présentés.

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les propositions d'aides ayant reçu l'agrément de la Commission Education, Sport et Culture.

Dans l'hypothèse où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire s'établirait ainsi à l'article 65744, sous-fonction 311 :

- Enveloppe globale.....	10 000 €
- Engagement à la présente Commission.....	9 765 €
- Reliquat.....	235 €

II - PRIX DIVERS

Dans le cadre des divers concours organisés en milieu scolaire, l'Assemblée Départementale a ratifié un crédit de **5 300 €** pour l'attribution de prix.

Je vous propose d'examiner les propositions d'aides telles que présentées.

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante à l'article 6713, sous-fonction 311 :

- Autorisation d'engagement.....	5 300 €
- Engagement à la présente Commission.....	2 800 €
- Reliquat.....	2 500 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la commission éducation, sport et culture réunie le 17 avril 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

I – Action culturelle en milieu scolaire :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 9 765 € :

Demandeur	Projet	Subvention attribuée
1-Maison d'Arrêt de Montauban	Fonctionnement de la classe de jeunes inadaptés sociaux (année scolaire 2011-2012)	765 €
2-A.D.D.A. 82	Actions scolaires de sensibilisation autour du festival jeune public « Big Bang des Arts » du 6 mars au 7 avril 2012	5 000 €
3-Association R.E.F.I. (Rencontres Emploi Formation Insertion) Castelsarrasin	Organisation de la 9ème édition des « Rencontres Emploi Formation Insertion » du 13 au 15 mars 2012 à Moissac	1 500 €
4-O.C.C.E. (Office Central de la Coopération à l'École) Projet « THEA 82 »	Rencontres théâtrales et chorégraphiques de 504 élèves (25 classes du département) autour de l'oeuvre d'un auteur (représentations à l'Espace des Augustins Les 24, 25, 29, 30 mai et 1er juin 2012)	2 500 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 65744, sous-fonction 311 du budget départemental ;

II – Prix divers

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 2 800 € :

Demandeur	Projet	Subvention attribuée	
1) I.R.E.M. (Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques) Université Paul Sabatier	Organisation du rallye mathématique sans frontières 2012 dans les collèges du département	1 500 €	
2) 11 Lauréats départementaux des rallyes mathématique et sciences expérimentales			
Collège Pierre Darasse Caussade	2ème prix : 6ème 9	100 €	
	3ème prix : 6ème 3	100 €	
	1er prix : 5ème 6	150 €	
	3ème prix : 5ème 7	100 €	
	1er prix : 3ème 4	150 €	
	2ème prix : 3ème 8	100 €	
	3ème prix : 3ème 2	100 €	
	Collège Jean de Prades Castelsarrasin	2ème prix : 5ème 5	100 €
	Collège Pierre Flamens Castelsarrasin	1er prix : 6ème D	150 €
	Collège François Mitterrand Moissac	1er prix : 4ème 5	150 €
Collège Pierre Bayrou St-Antonin-Noble-Val	2ème prix : 4ème B	100 €	
	Total	1 300 €	
TOTAL		2 800 €	

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 6713, sous-fonction 311 du budget départemental ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,